

**FONDATION CHRËSCHTE MAM SAHEL
CHRETIENS POUR LE SAHEL
29, boulevard Dr Charles Marx - L-2130 Luxembourg**

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE
SUR LES COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2013**

TABLE DES MATIERES

Pages

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Bilan au 31 décembre 2013	3
Compte de résultats au 31 décembre 2013	4 - 5
Annexe aux comptes annuels 31 décembre 2013	6 - 9

Au Conseil d'Administration de
Fondation Chrëschte Mam Sahel
Chrëtiens pour le Sahel
29, boulevard Dr. Charles Marx
L- 2130 Luxembourg

Leudelange, 23.05.2014

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation Chrëschte Mam Sahel- Chrëtiens pour le Sahel, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Chrëschte Mam Sahel-Chrétiens pour le Sahel au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FIDEWA-CLAR S.A.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a small flourish.

Raphael LOSCHETTER
Réviseur d'entreprises agréé

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL
Etablissement d'utilité publique

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	EUR	EUR
	31/12/2013	31/12/2012
C. Actif immobilisé		
II. Immobilisations corporelles		
3. Autres installations, outillages et mobiliers	12 875,99	6 535,69
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 875,99	6 535,69
D. Actif circulant		
II. Créances		
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	142 276,22	125 281,61
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	556 506,98	606 501,24
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	698 783,20	731 782,85
E. Comptes de régularisation	2 667,57	2 297,12
TOTAL DE L'ACTIF	714 326,76	740 615,66
 PASSIF		
A. Fonds propres		
I. Fonds social	42 141,90	42 141,90
V. Résultats reportés	647 487,07	691 846,05
VI. Résultat de l'exercice	-26 217,15	-44 358,98
TOTAL DES FONDS PROPRES	663 411,82	689 628,97
D. Dettes non subordonnées		
4. Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	12 686,93	21 385,83
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 492,12	5 656,42
9. Autres dettes		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	31 602,63	23 944,44
TOTAL DES DETTES NON SUBORDONNEES	48 781,68	50 986,69
E. Comptes de régularisation	2 133,26	0,00
TOTAL DU PASSIF	714 326,76	740 615,66

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL
Etablissement d'utilité publique

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2013

CHARGES	EUR	EUR
	31/12/2013	31/12/2012
Charges en relation avec les projets		
1. Accord-cadre	1 593 304,92	1 688 927,22
1.1. PDI	1 370 000,00	1 500 000,00
1.2. Projets divers	112 917,41	110 077,00
1.1.1 Contribution part locale sur projets	-22 500,00	-23 993,00
1.3. Frais communs	132 887,51	102 843,22
1.3.1. <i>Frais en relation avec la RP</i>	94 337,32	55 888,91
1.3.2. <i>Frais d'audit financier des PDI</i>	19 787,88	15 578,78
1.3.3. <i>Frais d'évaluation des PDI</i>	0,00	19 399,60
1.3.4. <i>Frais de mission</i>	18 762,31	11 975,93
2. Autres hors accord-cadre	54 816,12	60 841,00
2.1. MAE - Aide humanitaire	50 346,00	56 721,00
2.3. Projets Fonds propres	4 470,12	4 120,00
3. Frais de coopérant	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EN RELATION AVEC LES PROJETS	1 648 121,04	1 749 768,22
Frais administratifs		
1. Frais du personnel employé	158 956,08	146 992,19
2. Autres frais de personnel	335,00	1 009,00
3. Frais locaux ONG	12 026,77	11 174,96
4. Frais de fonctionnement de l'ONG	12 996,74	5 173,56
5. Frais biens mobiliers durables	4 739,80	3 809,48
6. Frais bancaires et financiers	2 068,19	3 482,84
7. Frais liés expertise externe	11 672,50	10 580,00
8. Autres frais	1 069,00	937,00
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	203 864,08	183 159,03
Frais sur fonds propres	33 291,70	21 012,25
Provisions pour risques et charges(RBT MAE 2012)	11 369,32	8 925,42
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Excédent positif de l'exercice	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	1 896 646,14	1 962 864,92

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL
Etablissement d'utilité publique

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2013

PRODUITS	<u>EUR</u> 31/12/2013	<u>EUR</u> 31/12/2012
Financement projet MAE		
1. Accord-cadre	1 301 880,00	1 379 261,60
1.1. PDI	1 096 000,00	1 200 000,00
1.2. Projets	88 200,67	88 061,60
1.2.1 Réserve accord-cadre (report 2014)	2 133,26	0,00
1.3. Frais communs	115 546,07	91 200,00
2. Autres hors accord-cadre	50 346,00	56 721,00
TOTAL FINANCEMENT PROJET MAE	1 352 226,00	1 435 982,60
MAE-RBT frais admin (à recevoir)	135 909,39	122 106,02
Dons récoltés	352 082,29	356 147,88
Subsides communaux	9 650,00	1 880,00
Produits financiers	1 544,12	2 389,44
Produits exceptionnels	19 017,19	0,00
Perte de l'exercice	26 217,15	44 358,98
TOTAL DES PRODUITS	1 896 646,14	1 962 864,92

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL
Etablissement d'utilité publique

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013
(Exprimé en EUR)

NOTE 1- GENERALITES

La Fondation CHRESCHTE MAM SAHEL- CHRETIENS POUR LE SAHEL (la Fondation) a été constituée en date du 1^{er} décembre 1984 (initialement sous la dénomination de FONDATION SOS SAHEL – Luxembourg) pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 120 du 13 mai 1986 et modifiés pour la dernière fois en date du 25 avril 2012 (transfert du siège social à Luxembourg 29, Boulevard Dr Charles Marx).

Elle a été reconnue d'utilité publique et est désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi à L-2130 Luxembourg 29, Boulevard du Dr Charles Marx.

La Fondation a pour objet d'assurer , en tout ou en partie, le financement de projets d'investissements, y compris éventuellement le coût d'études préparatoires au profit de services, d'associations, d'organismes, d'institutions ou de particuliers, dont la mission consiste à venir en aide aux populations du Sahel, et notamment du Burkina-Faso (antérieurement Haute-Volta). Si l'objet de la Fondation devenait impossible à réaliser en faveur des régions du Sahel, il pourrait, tant que dure cette impossibilité, être réalisé en faveur de toute autre région du tiers monde à désigner par le conseil d'administration, qui constatera au préalable l'impossibilité dont question ci-dessus. En dehors du cas visé à l'alinéa qui précède, la Fondation pourra, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, intervenir suivant les modalités de l'alinéa premier du présent article, en faveur de toute autre région du tiers monde où un besoin d'aide exceptionnel et pressant se fera ressentir, à condition que les fonds qu'elle aura à cet effet prélevés, à titre d'avance, sur ceux destinés aux régions du Sahel, lui soient restitués intégralement, soit par d'autres organismes, soit au moyen d'une campagne de collecte de fonds qu'elle lancera à cet effet, ou à laquelle elle s'associera. La décision qu'une opération rentrant dans le cadre du présent alinéa sera déclenchée, est de la compétence exclusive du conseil d'administration, qui déterminera la région à laquelle elle s'applique, de même que sa durée.

La Fondation pourra en outre faire toutes opérations facilitant la réalisation du susdit objet, ou s'y rattachant directement ou indirectement.

La Fondation est tenue d'observer une stricte neutralité en matière politique.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

La Fondation a une représentation permanente à Ouagadougou (Burkina-Faso).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (Suite)
(Exprimé en EUR)

NOTE 2- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les dépenses de la représentation permanente en francs CFA sont converties en euros au cours fixe de 1 EUR = 655.96 francs CFA.

A la date de clôture du bilan :

Les postes de l'actif, autres que les immobilisations corporelles et incorporelles, exprimés en monnaies étrangères, sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur du cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ; les immobilisations corporelles et incorporelles restent enregistrées au cours historique.

Les postes de passif du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur du cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes (ou compte de résultats) les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de changes non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL
Etablissement d'utilité publique

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (Suite)
(Exprimé en EUR)

NOTE 2- PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES -SUITE

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque période par le Conseil d'Administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les revenus de la Fondation sont constitués de subventions reçues du Ministère des Affaires Etrangères et de dons reçus.

NOTE 3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	<u>Autres installations, Outillages et mobiliers</u>
Valeur brute au début de l'exercice	25.567,83
Entrées au cours de l'exercice	10 746,00
Sorties au cours de l'exercice	<u>-4 075,50</u>
Valeur brute à la fin de l'exercice	32 238,33
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	19 032,14
Dotations de l'exercice	4 405,70
Sorties au cours de l'exercice	<u>-4 075,50</u>
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	19 362,34
Valeur nette à la fin de l'exercice	12 875,99
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	6.535,69

NOTE 4- AUTRES CREANCES

Les autres créances présentant un solde EUR 142 276,22 représentent, à concurrence de EUR 135 909,39, un solde à recevoir de l'Etat (Ministère des Affaires Etrangères) pour la couverture d'une partie des frais administratifs 2013 de la Fondation.

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL
Etablissement d'utilité publique

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (Suite et fin)
(Exprimé en EUR)

NOTE 5- FONDS SOCIAL

Le montant du fonds social tel que repris au bilan au 31 décembre 2013 pour un montant de EUR 42.141,90 représente la dotation initiale lors de la création de la Fondation.

NOTE 6- AUTRES DETTES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE A UN AN

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de EUR 31.602,63 (2012 : EUR 23.944,44) qui se décompose comme suit :

- EUR 19.700,00 à verser à l'OCADES de Nouna en relation en accord avec le budget 2013 ;
- EUR 2.666,57 qui est le solde envers le Ministère des Affaires Etrangères sur base du budget 2013 ;
- EUR 9.236,06 qui couvre des dettes envers le Ministère des Affaires Etrangères en relation avec les frais communs.

NOTE 7- PERSONNEL

Au cours de l'année 2013, la Fondation a employé à Luxembourg en moyenne 3 personnes, dont une personne à mi-temps (2012 : 3) et 5 personnes au Burkina Faso dans le cadre des projets (2012 : 5).

Les personnes employées au Burkina sont sous statut social du Burkina et les frais y relatifs sont repris dans les frais de la représentation permanente au Burkina Faso (Rubrique accord-cadre- frais communs).

NOTE 8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2013 qui pourraient apporter des changements significatifs aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2013.

NOTE 9- ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Il n'existe pas d'engagement hors-bilan au 31 décembre 2013.